

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2020

21 août 2013

SOMMAIRE

"Belair Immo Concept S.A."	96955	Marguerite Wind Polska S.à r.l.	96916
Cerep Ares GP S.à.r.l.	96960	Marguerite Wind S.à r.l.	96916
Den Pneuenhändler-Lux-Pneus S.à r.l. ...	96960	Masselotte S.A.	96921
DMIT-FIN Consulting S.à r.l.	96923	Master SIF SICAV-SIF	96917
Dometic Holding S.A.	96923	Matéris Holding Luxembourg	96919
Dometic S.à.r.l.	96923	Materis Luxembourg S.à r.l.	96920
D.S.E. Corporate Investments S.A.	96953	Materis Parent S.à r.l.	96920
DSV HoldCo S.à r.l.	96957	Materis Securitization, S.à r.l.	96921
Dungog S.à r.l.	96923	MCI Holding SPF S.A.	96920
Figed	96923	M.C.M. (Luxembourg)	96919
Fisher Holdings Luxembourg Sàrl	96923	M.C.M. (Luxembourg)	96918
Fisher Luxembourg Danish Holdings S.à r.l.	96960	MDC Holdco S.à r.l.	96922
LGIG 2MKII LP	96914	Melchior International S.A.	96922
LGIG 2 Objekt Isarkies 2 S.à r.l.	96914	Metal Group International S.à r.l.	96920
LGIG 2 Objekt MK 12 S.à r.l.	96914	Metzlererei beim Jos s.à.r.l.	96920
LGIG 2 Objekt Pulheim S.à r.l.	96914	M Group Investments S.A.	96918
Lingual Softwares Luxembourg	96915	Midas Equityco S.à r.l.	96917
Linston S.P.F.	96915	Miso Trade	96922
Lizard Investment S.A.	96915	M.M. Promotions S.A.	96919
LLuCS S.à r.l.	96915	M T Toitures S.à r.l.	96918
Lommsave S.A., SPF	96916	My Consultant S.à r.l.	96915
Lux Engineering S.A.	96916	Nivak	96918
Luxizz	96917	Norbel S.à r.l.	96922
Luxnetwork S.A.	96917	PBLux 1 S.A.	96919
Lux-Patri SA	96916	Point Parks Bulgaria S.à r.l.	96921
Luxproject S.à r.l.	96918	Tamweelview European Holdings S.A. ...	96947
Lux-Vending S.A.	96917	Terrae S.à r.l.	96950
Madas S. à r.l.	96919	Treveria Seven S.à r.l.	96924
Madel S.A.	96921	Treveria Twelve S.à r.l.	96928
Maguro I S.A.	96921	Triton IV No. 4 S.à r.l.	96933
Malibu Import Sàrl	96914	Venus JV S.à.r.l.	96953
Mangrove II S.C.A. SICAR	96922	Zilat S.A.	96954

LGIG 2 Objekt Isarkies 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 148.627.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013087813/10.

(130107788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

LGIG 2 Objekt MK 12 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.323.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013087814/10.

(130107787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

LGIG 2 Objekt Pulheim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 127.414.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013087815/10.

(130107786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

LGIG 2MKII LP, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 125.907.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013087816/10.

(130107790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Malibu Import Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8280 Kehlen, 8, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 55.914.

En ma qualité de gérant de la sarl MALIBU IMPORT, je transfère le siège social à l'adresse suivante:
8, RUE DE MAMER à L 8280 KEHLEN,
sur base des pouvoirs qui me sont conférés par l'article 2 des statuts de la société constituées le 18 juillet 1996, statuts
publié au Mémorial C n° 559 du 30 octobre 1996

Kehlen, le 31 mai 2013.

Claude DELVILLE

Gérant technique et Administratif

Référence de publication: 2013087866/14.

(130109026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Lingual Softwares Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 14, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 25.303.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013087818/9.

(130108418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Linston S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 59.773.

Le Bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013087819/10.

(130108962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Lizard Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 127.586.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013087820/9.

(130108761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

LLuCS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale.

R.C.S. Luxembourg B 59.614.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013087821/10.

(130108949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

My Consultant S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 15, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 87.028.

EXTRAIT

Suite à un déménagement,

- l'adresse de Marc GILSON, gérant de la société susmentionnée, a été transférée du 25, rue de Remich L- 5250 Sandweiler au 34, Scheuerberg à L-5422 Erpeldange/Bous.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2013.

*Pour la société**Gérant Unique*

Référence de publication: 2013087904/16.

(130109021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Lommsave S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 85.108.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2013087824/10.

(130108581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Lux Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 114.811.

Le bilan et l'annexe au bilan au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013087827/10.

(130107943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Lux-Patri SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 53, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 95.154.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Le 1.07.2013.

Signature.

Référence de publication: 2013087829/10.

(130108241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Marguerite Wind Polska S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 171.150.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2013087845/12.

(130108021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Marguerite Wind S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 163.075.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2013087846/12.

(130108312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Lux-Vending S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 7, rue des Tilleuls.
R.C.S. Luxembourg B 109.093.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013087830/10.

(130108951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Luxizz, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 91.695.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013087832/10.

(130107828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Luxnetwork S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3490 Dudelange, 6A, rue Jean Jaurès.
R.C.S. Luxembourg B 170.964.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2013087833/10.

(130108636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Master SIF SICAV-SIF, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 159.968.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 28 juin 2013.

Pour le compte de MASTER SIF – SICAV-SIF

Citibank International plc (Luxembourg Branch)

Référence de publication: 2013087847/12.

(130108653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Midas Equityco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 999.917,48.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 148.361.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2013087858/12.

(130108772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Luxproject S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9166 Mertzig, 7, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 143.450.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013087834/10.

(130108743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

M Group Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 142.793.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M GROUP INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2013087837/10.

(130107741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

M T Toitures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3933 Mondercange, 10, rue Kiemel.

R.C.S. Luxembourg B 139.737.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2013087838/10.

(130108865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

M.C.M. (Luxembourg), Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 144.223.

Extrait de l'A.G. ordinaire du 18 février 2013

Les actionnaires acceptent la démission de M. Tarik Oualalou né le 29 octobre 1977 à Rabat (Maroc), demeurant 18 rue de Belleyme F-75003 PARIS, de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013087839/11.

(130108897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Nivak, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 54.687.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Document faisant l'objet de la rectification:

Référence: L100102790.04

Date: 13/07/2010

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013087917/13.

(130109137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

M.C.M. (Luxembourg), Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 144.223.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013087840/10.

(130108902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

M.M. Promotions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 10, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 48.845.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013087842/10.

(130108039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Matéris Holding Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 95.859.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013087848/10.

(130108106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Madas S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 107.316.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MADAS S. à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013087863/11.

(130107860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

PBLux 1 S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 146.025.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PBLux 1 S.A

Société Anonyme

TERESA GANINO / Frédéric CIPOLLETTI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013087983/13.

(130108309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Materis Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 115.397.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013087849/10.

(130107665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Materis Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 115.396.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2013087850/10.

(130107895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Metal Group International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 175.860.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 25 juin 2013:

1. que la démission de Marta Ventura en tant que Gérant est acceptée avec effet au 25 juin 2013;
2. que Giovanni La Forgia avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée nouveau Gérant avec effet au 25 juin 2013 et ce pour une durée indéterminée;

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 28 juin 2013.

Référence de publication: 2013087856/15.

(130108884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Metzlerlei beim Jos s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9181 Tadler, 13A, Haaptstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 103.269.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013087857/10.

(130108838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

MCI Holding SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, rue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 43.892.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013087880/9.

(130108530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Madel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 170.384.

Les bilan et annexes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 juin 2013.

Référence de publication: 2013087864/10.

(130108875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Maguro I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 136.788.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2013087865/10.

(130108685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Masselotte S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 171.379.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013087876/10.

(130108134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Materis Securitization, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 146.817.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013087877/10.

(130108407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Point Parks Bulgaria S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 129.992.

Suite à une lettre signée par Madame Cherine Aboulzelof, gérant de catégorie B de la Société, la Société prend acte de la démission de celle-ci avec effet au 27 juin 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 1^{er} juillet 2013.

Pour la société

Un gérant

Référence de publication: 2013087957/14.

(130107993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

MDC Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 134.988.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MDC HOLDCO S.à r.l.
Société à responsabilité limitée
Signature

Référence de publication: 2013087883/12.

(130108121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Norbel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 109.354.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 juillet 2013.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2013087906/12.

(130108712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Melchior International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 103.672.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013087885/9.

(130107725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Mangrove II S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 104.798.

Les comptes Annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Référence de publication: 2013087870/11.

(130108009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Miso Trade, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 4, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 135.640.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 1^{er} juillet 2013.

Référence de publication: 2013087893/10.

(130107849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Dometic Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9809 Hosingen, 17, Op der Hei.

R.C.S. Luxembourg B 94.593.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013088485/9.

(130109646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Dungog S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 129.903.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013088488/9.

(130110306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

DMIT-FIN Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 123.948.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013088505/9.

(130109492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Dometic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9809 Hosingen, 17, Op der Hei.

R.C.S. Luxembourg B 91.535.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013088506/9.

(130109648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Figed, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 8.443.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013088578/9.

(130109938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Fisher Holdings Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 104.421.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013088582/9.

(130109661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Treveria Seven S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.322.525,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 125.033.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-ninth day of July,

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

There appeared

Treveria G S.à r.l., a private limited company existing under the laws of Luxembourg (société à responsabilité limitée) with a share capital of EUR 250,000.-, with registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 116.356,

duly represented by RA Matthias SCHMIDT, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as mentioned above, declares:

I. That Treveria G S.à r.l. is the sole shareholder of Treveria Seven S.à r.l., a private limited company formed and existing under the laws of Luxembourg (société à responsabilité limitée) with a share capital of EUR 5,322,500.-, with its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 125.033 (the "Company"), incorporated by public deed of the Luxembourg notary Maître Joseph ELVTNGER on 16 February 2007, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations on 10 May 2007 number 841, p. 40357, and which articles of association have been amended several times and the last time on 10 July 2008 pursuant to a deed of the notary Maître Paul BETTINGEN, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations on 4 November 2008, number 2693, p. 129262.

II. That the current capital of the Company amounts to five million three hundred twenty-two thousand five hundred euro (EUR 5,322,500.-), represented by two hundred twelve thousand nine hundred (212,900) shares, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, entirely subscribed for and fully paid up.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Approval of the Common Spin-off Proposal dated 25 June 2013 in relation to the proposed transfer of certain assets and liabilities of Treveria Ten S.à r.l. to the Company by way of a corporate division (the "Spin-off");

2. Determination of the effective date of the Spin-off;

3. Increase of the share capital of the Company by an amount of twenty-five euro (EUR 25.-) so as to raise it from its current amount of five million three hundred twenty-two thousand five hundred euro (EUR 5,322,500.-) represented by two hundred twelve thousand nine hundred (212,900) shares, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, entirely subscribed for and fully paid up, up to five million three hundred twenty-two thousand five hundred twenty-five euro (EUR 5,322,525.-) through the issue of one (1) new share with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) and payment in kind by the transfer of certain assets and liabilities as allocated and further specified in the Common Spin-off Proposal;

4. Allocation of the new share to be issued by the Company in connection with the Spin-off;

5. Miscellaneous.

IV. That the provisions of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), with regard to demergers have been complied with, i.e.:

1. Pursuant to the provisions of Article 290 of the Law, the Spin-off proposal dated 25 June 2013 (the "Common Spin-off Proposal"), established by the boards of managers of Treveria Ten S.à r.l., as Spin-off Company, as well as of the Company, Treveria Eight S.à r.l., Treveria Nine S.à r.l., Treveria Eleven S.à r.l., Treveria Twelve S.à r.l. and Treveria Fourteen S.à r.l., as receiving companies, (the "Receiving Companies"), was published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations of 28 June 2013, number 1540, p.73890, which means at least one month prior to the general shareholder meetings of the above mentioned companies called to approve the Common Spin-off Proposal.

2. Pursuant to the provisions of Article 296 of the Law, the sole shareholder of the Company waived by means of resolutions taken under private seal the preparation and the examination of the documents required pursuant to Articles 293 and 294 (1) of the Law.

An extract of such waiver resolutions, after having been signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

3. The documents provided for by Article 295 of the Law have been made available for inspection to the shareholder at the registered offices of the above mentioned companies at least during one month upon the publication of the Common Spin-off Proposal in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations.

A certificate signed by the Company and confirming the availability of such documents at least during one month upon the publication of the Common Spin-off Proposal in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, after having been signed *in varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

4. Pursuant to a deed executed earlier today having the number 1532/2013 in the undersigned notary's register the general shareholder meeting of the Spin-off Company approved the Common Spin-off Proposal.

Then the sole shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder of the Company resolves to approve the Common Spin-off Proposal and the transfer of certain of the assets and liabilities of the Spin-off Company to the Company, as allocated and further specified in the Common Spin-off Proposal in section 7.1 and Schedule I under thereto.

Second resolution

The sole shareholder of the Company acknowledges that the Spin-off (i) will be legally effective between Treveria Ten S.à r.l., as Spin-off company, and the Receiving Companies, as receiving companies, on the date of approval of the Spin-off by all general shareholder meetings of the Receiving Companies and (ii) will prevail against third parties from the date of the publication of the notarial deeds containing the minutes of the general shareholder meetings of the above mentioned companies.

It is planned that the sole shareholder of the other Receiving Companies will approve the Common Spin-off Proposal later today.

Third resolution

The sole shareholder of the Company resolves that the operations in relation to the assets and liabilities of Treveria Ten S.a r.l allocated and transferred to the Company under the Common Spin-off Proposal shall be considered as being carried out for and on behalf of the Company as from 1 January 2013.

Fourth resolution

The sole shareholder of the Company resolves to increase the share capital of the Company by an amount of twenty-five euro (EUR 25.-), so as to raise it from its current amount of five million three hundred twenty-two thousand five hundred euro (EUR 5,322,500.-) represented two hundred twelve thousand nine hundred (212,900) shares having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, entirely subscribed for and fully paid up, up to five million three hundred twenty-two thousand five hundred twenty-five euro (EUR 5,322,525.-) through the issue of one (1) new share with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-).

The new share which is fully paid up is allocated to Treveria G S.a r.l. in its capacity as sole shareholder of the Spin-off Company in consideration for the transfer of certain assets and liabilities of the Spin-off Company, as allocated and further specified in the Common Spin-off Proposal in section 7.1 and Schedule I under 1.1. thereto, to the Company in accordance with the Common Spin-off Proposal.

Fifth resolution

The sole shareholder of the Company resolves to subsequently amend article 6 of the current articles of association of the Company so as to reflect the above capital increase as follows:

" **Art. 6.** The capital is fixed at five million three hundred twenty-two thousand five hundred twenty-five euro (EUR 5,322,525.-), represented by two hundred twelve thousand nine hundred and one (212,901) shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, entirely subscribed for and fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind as a result of the present deed shall be borne by Treveria G S.a r.l., these are estimated at two thousand nine hundred euro (EUR 2,900.-).

Declaration

The undersigned notary certifies for the purpose of Article 300 (2) of the Law having verified the existence and the legality of the Common Spin-off Proposal and of the actions and formalities the Spin-off Company and the Receiving Companies have to accomplish in order to implement the Spin-off.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing person, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said appearing person has signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-neuf juillet,

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A comparu:

Treveria G S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 250.000,-, ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.356,

ici dûment représentée par RA Matthias SCHMIDT, Rechtsanwalt, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare:

I. Que Treveria G S.à r.l. est l'associé unique de Treveria Seven S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.033 (la «Société»), constituée par acte notarié de Maître Joseph ELVINGER en date du 16 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 841, page 40357, le 10 mai 2007, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par acte notarié du notaire Maître Paul BETTINGEN en date du 10 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2693, page 129262, en date du 4 Novembre 2008.

II. Que le capital social de la Société s'élève à cinq millions trois cent vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 5.322.500), représenté par deux cent douze mille neuf cents (212.900) parts sociales entièrement souscrites et libérées, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

III. Que l'agenda de l'assemblée est le suivant:

1. Approbation du Projet Commun de Scission en date du 25 juin 2013 relatif au transfert proposé des actifs et passifs de la Société à Treveria Ten S.à r.l. par scission (la «Scission»).

2. Détermination de la date effective de la Scission.

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de vingt-cinq euros (EUR 25,-), pour le porter de son montant actuel de cinq millions trois cent vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 5.322.500,-) représenté par deux cent douze mille neuf cents (212.900) parts sociales entièrement souscrites et libérées, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à un montant de cinq millions trois cent vingt-deux mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 5.322.525,-) par l'émission d'une nouvelle part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) et par le paiement en nature effectué par transfert de certains actifs et passifs tel qu'alloué et précisé dans le Projet Commun de Scission.

4. Divers.

IV. Que les dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ont été respectées:

1. Conformément aux dispositions de l'article 290 de la Loi, le projet commun de scission en date du 25 juin 2013, («Projet Commun de Scission») établie par les conseils de gérance de Treveria Ten s.à r.l., en tant que société scindée, ainsi que Treveria Eight S.à r.l., Treveria Nine S.à r.l., Treveria Eleven S.à r.l. Treveria Twelve S.à r.l. et Treveria Fourteen S.à r.l., en tant que sociétés bénéficiaires, (les «Sociétés Bénéficiaires»), a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 28 juin 2013, numéro 1540, page 73890, c'est à dire au moins un mois avant la date des assemblées générales extraordinaires des associés des sociétés susmentionnées convoquées afin d' approuver le Projet Commun de Scission.

2. Conformément aux dispositions de l'article 296 de la Loi, l'associé unique de la Société a renoncé par des résolutions prises sous seing privé à l'établissement et à l'examen des documents requis aux articles 293 et 294 (1) de la Loi.

Un extrait de ces résolutions de renonciation, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, restera annexé à cette acte pour être enregistré auprès des autorités d'enregistrement.

3. Les documents requis selon l'article 295 de la Loi ont été mis à la disposition de l'associé au siège social des sociétés susmentionnées pour inspection au minimum un mois suivant la publication du Projet Commun de Scission au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Un certificat signé par la Société confirmant la disponibilité de ces documents pendant au moins un mois suivant la publication du Projet Commun de Scission au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, restera annexé à cette acte pour être enregistré auprès des autorités d'enregistrement.

4. Conformément à un acte exécuté précédemment ayant le numéro 1532/2013 dans le registre du notaire soussigné, l'assemblée générale des associés de la Société scindée avait approuvé le Projet Commun de Scission.

Sur ce, l'actionnaire unique adopte les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique de la Société décide d'approuver le Projet Commun de Scission ainsi que le transfert de tous les actifs et passifs de la Société scindée à la Société, comme alloué et précisé dans le Projet Commun de Scission dans la section 7.1 et l'annexe I du titre 1.1.

Deuxième résolution

L'associé unique de la Société prend connaissance du fait que la scission sera (i) légalement effective entre Treveria Ten S.à r.l., en tant que société scindée et les Sociétés Bénéficiaires, en tant que sociétés bénéficiaires, à la date de l'approbation de la scission par les assemblées générales des associés de toutes les Sociétés Bénéficiaires et (ii) prendra effet à l'égard des tiers le jour de la publication de l'acte notarié comprenant le procès-verbal des assemblées générales des associés des sociétés susmentionnées.

Il est prévu que l'associé unique des autres Sociétés Bénéficiaires approuvera le Projet Commun de Scission aujourd'hui.

Troisième résolution

L'associé unique de la Société décide que les opérations concernant les actifs et passifs de Treveria Ten S.à r.l. alloués et transférés à la Société sous le Projet Commun de Scission devraient être considérées comme étant effectuées au nom et pour le compte de la Société à partir du 1^{er} janvier 2013.

Quatrième résolution

L'associé unique de la Société décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt-cinq euros (EUR 25,-), pour le porter de son montant actuel de cinq millions trois cent vingt-deux mille cinq cent euros (EUR 5.322.500,-) représenté par deux cent douze mille neuf cents (212.900) parts sociales entièrement souscrites et libérées, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à un montant de cinq millions trois cent vingt-deux mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 5.322.525,-) par l'émission d'une nouvelle part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

La nouvelle part sociale entièrement libérée est allouée à Treveria G. S.à r.l. en sa capacité d'associé unique de la Société Scindée en contrepartie du transfert de tous les actifs et passifs de la Société Scindée, tel qu'alloué et précisé dans le Projet Commun de Scission dans la section 7.1 et l'annexe I du titre I., à la Société conformément au Projet Commun de Scission.

Cinquième résolution

L'associé unique de la Société décide ensuite de modifier l'article 6 des statuts actuels de la Société afin de refléter l'augmentation de capital comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social de la société est fixé à cinq millions trois cent vingt-deux mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 5.322.525,-) divisé en deux cent douze mille neuf cent et un (212.901) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.»

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, de quelque nature que ce soit, en raison du présent acte seront supportés par Treveria G S.à r.l., dont le montant est estimé à deux mille neuf cents euros (EUR 2.900,-).

Déclaration

Conformément à l'article 300 (2) de la Loi, le notaire soussigné certifie avoir vérifié l'existence et la légalité du Projet Commun de Scission ainsi que tous les actes et formalités que la Société devait accomplir en vue de mettre en oeuvre la Scission.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande de ladite partie comparante, il est précisé qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au comparant, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. SCHMIDT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 juillet 2013 LAC/2013/35707. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 12 août 2013.

Référence de publication: 2013117658/220.

(130142307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Treveria Twelve S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 124.988.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-ninth day of July,

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

There appeared:

Treveria G S.à r.l., a private limited company existing under the laws of Luxembourg (société à responsabilité limitée) with a share capital of EUR 250,000.-, with registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 116.356,

duly represented by RA Matthias SCHMIDT, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *in variatur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as mentioned above, declares:

I. That Treveria G S.à r.l. is the sole shareholder of Treveria Twelve S.à r.l., a private limited company formed and existing under the laws of Luxembourg (société à responsabilité limitée) with a share capital of EUR 12,500.-, with its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 124.988 (the "Company"), incorporated by public deed of the Luxembourg notary Maître Joseph ELVINGER on 16 February 2007, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations on 9 May 2007 number 833, p. 39944, and which articles of association have been amended on 28 September 2007 pursuant to a deed of the notary Maître Joseph ELVINGER, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations on 17 November 2007, number 2633, p. 126380.

II. That the current capital of the Company amounts to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, entirely subscribed for and fully paid up.

III. That on 21 September 2012 a demerger proposal in relation to a proposed split-up of the assets and liabilities of Treveria Fifteen S.à r.l., a private limited company formed and existing under the laws of Luxembourg (société à responsabilité limitée) with a share capital of EUR 12,500.-, with its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 124.954, among (i) the Company, (ii) Treveria Eight S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under Luxembourg law, having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 124.992 and (iii) Treveria Nine S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under Luxembourg law, having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 124.991 had been published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, number 2355, p. 112994. The shareholder of the Company, the shareholder of Treveria Eight S.à r.l., the shareholder of Treveria Nine S.à r.l. and the shareholder of Treveria Fifteen S.à r.l. have not passed any resolutions to approve such demerger proposal which is hence null and void.

IV. That on 3 December 2012 a demerger proposal in relation to a proposed split-up of the assets and liabilities of Treveria Fourteen S.à r.l., a private limited company formed and existing under the laws of Luxembourg (société à responsabilité limitée) with a share capital of EUR 12,500.-, with its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 124.942, among (i) the Company, (ii) Treveria Nine S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under Luxembourg law, having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 124.991, (iii) Treveria Eleven S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under Luxembourg law, having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 124.964 and (iv) Treveria Twelve S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under Luxembourg law, having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 124.988 and (v) Treveria Thirteen S.à r.l., a private limited company formed and existing under the laws of Luxembourg (société à responsabilité limitée) with a share capital of EUR 12,500.-, with its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and

Companies Register under number B 124.974 had been published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, number 2921, p. 140168. The shareholder of the Company, the shareholder of Treveria Nine S.à r.l., the shareholder of Treveria Eleven S.à r.l., the shareholder of Treveria Twelve S.à r.l., the shareholder of Treveria Thirteen S.à r.l. and the shareholder of Treveria Fourteen S.à r.l. have not passed any resolutions to approve such demerger proposal which is hence null and void.

V. That the agenda of the meeting is the following:

1. Approval of the Common Spin-off Proposal dated 25 June 2013 in relation to the proposed transfer of certain assets and liabilities of Treveria Ten S.à r.l. to the Company by way of a corporate division (the “Spin-off”);
2. Determination of the effective date of the Spin-off;
3. Increase of the share capital of the Company by an amount of twenty-five euro (EUR 25.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, entirely subscribed for and fully paid up, up to twelve thousand five hundred and twenty-five euro (EUR 12,525) through the issue of one (1) new share with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) and payment in kind by the transfer of certain assets and liabilities as allocated and further specified in the Common Spin-off Proposal;
4. Allocation of the new share to be issued by the Company in connection with the Spin-off;
5. Miscellaneous.

VI. That the provisions of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the “Law”), with regard to demergers have been complied with, i.e.:

1. Pursuant to the provisions of Article 290 of the Law, the Spin-off proposal dated 25 June 2013 (the “Common Spin-off Proposal”), established by the boards of managers of Treveria Ten S.à r.l., as Spin-off Company, as well as of the Company, Treveria Seven S.à r.l., Treveria Eight S.à r.l., Treveria Nine S.à r.l., Treveria Eleven S.à r.l. and Treveria Fourteen S.à r.l., as receiving companies, (the “Receiving Companies”), was published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, of 28 June 2013, number 1540, p. 73890, which means at least one month prior to the general shareholder meetings of the above mentioned companies called to approve the Common Spin-off Proposal.

2. Pursuant to the provisions of Article 296 of the Law, the sole shareholder of the Company waived by means of resolutions taken under private seal the preparation and the examination of the documents required pursuant to Articles 293 and 294 (1) of the Law.

An extract of such waiver resolutions, after having been signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

3. The documents provided for by Article 295 of the Law have been made available for inspection to the shareholder at the registered offices of the above mentioned companies at least during one month upon the publication of the Common Spin-off Proposal in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations.

A certificate signed by the Company and confirming the availability of such documents at least during one month upon the publication of the Common Spin-off Proposal in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, after having been signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

4. Pursuant to a deed executed earlier today having the number 1532/2013 in the undersigned notary’s register the general shareholder meeting of the Spin-off Company approved the Common Spin-off Proposal.

5. Pursuant to a deed executed earlier today having the number 1533/2013 in the undersigned notary’s register the general shareholder meeting of Treveria Seven S.à r.l. approved the Common Spin-off Proposal.

6. Pursuant to a deed executed earlier today having the number 1534/2013 in the undersigned notary’s register the general shareholder meeting of Treveria Eight S.à r.l. approved the Common Spin-off Proposal.

7. Pursuant to a deed executed earlier today having the number 1535/2013 in the undersigned notary’s register the general shareholder meeting of Treveria Nine S.à r.l. approved the Common Spin-off Proposal.

8. Pursuant to a deed executed earlier today having the number 1536/2013 in the undersigned notary’s register the general shareholder meeting of Treveria Eleven S.à r.l. approved the Common Spin-off Proposal.

Then the sole shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder of the Company resolves to approve the Common Spin-off Proposal and the transfer of certain of the assets and liabilities of the Spin-off Company to the Company, as allocated and further specified in the Common Spin-off Proposal in section 7.1 and Schedule I under I.1. thereto.

Second resolution

The sole shareholder of the Company acknowledges that the Spin-off (i) will be legally effective between Treveria Ten S.à r.l., as Spin-off company, and the Receiving Companies, as receiving companies, on the date of approval of the Spin-off by all general shareholder meetings of the Receiving Companies and (ii) prevail against third parties from the date of

the publication of the notarial deeds containing the minutes of the general shareholder meetings of the above mentioned companies.

It is planned that the sole shareholder of the other Receiving Companies will approve the Common Spin-off Proposal later today.

Third resolution

The sole shareholder of the Company resolves that the operations in relation to the assets and liabilities of Treveria Ten S.à r.l allocated and transferred to the Company under the Common Spin-off Proposal shall be considered as being carried out for and on behalf of the Company as from 1 January 2013.

Fourth resolution

The sole shareholder of the Company resolves to increase the share capital of the Company by an amount of twenty-five euro (EUR 25.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, entirely subscribed for and fully paid up, up to twelve thousand five hundred and twenty-five euro (EUR 12,525) through the issue of one (1) new share with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-).

The new share which is fully paid up is allocated to Treveria G S.à r.l. in its capacity as sole shareholder of the Spin-off Company in consideration for the transfer of certain assets and liabilities of the Spin-off Company, as allocated and further specified in the Common Spin-off Proposal in section 7.1 and Schedule I under I.1. thereto, to the Company in accordance with the Common Spin-off Proposal.

Fifth resolution

The sole shareholder of the Company resolves to subsequently amend article 6 of the current articles of association of the Company so as to reflect the above capital increase as follows:

“ **Art. 6.** The capital is fixed at twelve thousand five hundred twenty-five euro (EUR 12,525.-) represented by five hundred and one (501) shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, entirely subscribed for and fully paid up.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind as a result of the present deed shall be borne by Treveria G S.à r.l., these are estimated at two thousand six hundred euro (EUR 2,600.-).

Declaration

The undersigned notary certifies for the purpose of Article 300 (2) of the Law having verified the existence and the legality of the Common Spin-off Proposal and of the actions and formalities the Spin-off Company and the Receiving Companies have to accomplish in order to implement the Spin-off.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing person, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said appearing person has signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-neuf juillet,

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A comparu:

Treveria G S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 250.000,-, ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.356,

ici dûment représentée par RA Matthias SCHMIDT, Rechtsanwalt, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare:

I. Que Treveria G S.à r.l. est l'associé unique de Treveria Twelve S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.988

(la «Société»), constituée par acte notarié de Maître Joseph ELVINGER en date du 16 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 833, page 39944, le 9 mai 2007, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par acte notarié du notaire Joseph ELVINGER en date du 28 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2633, page 126380, en date du 17 novembre 2007.

II. Que le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales entièrement souscrites et libérées, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

III. Qu'en date du 21 septembre 2012, un projet de scission relatif à une division des actifs et passifs de Treveria Fifteen S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,-, ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.954, entre (i) la Société, (ii) Treveria Eight S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.992 et (iii) Treveria Nine S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.991, a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2355, page 112994. Les associés de la Société, de Treveria Eight S.à r.l. et de Treveria Nine S.à r.l. et l'associé de Treveria Fifteen S.à r.l. n'ont adopté aucune résolution approuvant ce projet commun de scission qui est par conséquent nul et non avenu.

IV. Qu'en date du 3 décembre 2012, un projet de scission relatif à une division des actifs et passifs de Treveria Fourteen S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,-, ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.942, entre (i) la Société (ii) Treveria Nine S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.991, (iii) Treveria Eleven S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.964, (iv) Treveria Twelve S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.988 et (v) Treveria Thirteen S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.974 a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2921, page 140168. Les associés de la Société, de Treveria Nine S.à r.l., de Treveria Eleven S.à r.l., Treveria Twelve S.à r.l., de Treveria Thirteen S.à r.l. et l'associé de Treveria Fourteen S.à r.l. n'ont adopté aucune résolution approuvant ce projet commun de scission qui est par conséquent nul et non avenu.

V. Que l'agenda de l'assemblée est le suivant:

1. Approbation du Projet Commun de Scission en date du 25 juin 2013 relatif au transfert proposé des actifs et passifs de la Société à Treveria Ten S.à r.l. par scission (la «Scission»).

2. Détermination de la date effective de la Scission.

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de vingt-cinq euros (EUR 25,-), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales entièrement souscrites et libérées, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à un montant de douze mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 12.525,-) par l'émission d'une nouvelle part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) et par le paiement en nature effectué par transfert de certains actifs et passifs tel qu'alloué et précisé dans le Projet Commun de Scission.

4. Allocation de la nouvelle part sociale émise par la Société relatif à la Scission.

5. Divers.

VI. Que les dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ont été respectées:

1. Conformément aux dispositions de l'article 290 de la Loi, le projet commun de scission en date du 25 juin 2013, («Projet Commun de Scission») établie par les conseils de gérance de Treveria Ten s.à r.l., en tant que société scindée, ainsi que Treveria Seven S.à r.l., Treveria Eight S.à r.l., Treveria Nine S.à r.l., Treveria Eleven S.à r.l. et Treveria Fourteen S.à r.l., en tant que sociétés bénéficiaires, (les «Sociétés Bénéficiaires»), a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 28 juin 2013, numéro 1540, page 73890, c'est-à-dire au moins un mois avant la date des assemblées générales extraordinaires des associés des sociétés susmentionnées convoquées afin d'approuver le Projet Commun de Scission.

2. Conformément aux dispositions de l'article 296 de la Loi, l'associé unique de la Société a renoncé par des résolutions prises sous seing privé à l'établissement et à l'examen des documents requis aux articles 293 et 294 (1) de la Loi.

Un extrait de ces résolutions de renonciation, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, restera annexé à cette acte pour être enregistré auprès des autorités d'enregistrement.

3. Les documents requis selon l'article 295 de la Loi ont été mis à la disposition de l'associé au siège social des sociétés susmentionnées pour inspection au minimum un mois suivant la publication du Projet Commun de Scission au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Un certificat signé par la Société confirmant la disponibilité de ces documents pendant au moins un mois suivant la publication du Projet Commun de Scission au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, restera annexé à cette acte pour être enregistré auprès des autorités d'enregistrement.

4. Conformément à un acte exécuté précédemment ayant le numéro 1532/2013 dans le registre du notaire soussigné l'assemblée générale des associés de la Société scindée avait approuvé le Projet Commun de Scission.

5. Conformément à un acte exécuté précédemment ayant le numéro 1533/2013 dans le registre du notaire soussigné l'assemblée générale des associés de Treveria Seven S.à r.l. avait approuvé le Projet Commun de Scission.

6. Conformément à un acte exécuté précédemment ayant le numéro 1534/2013 dans le registre du notaire soussigné l'assemblée générale des associés de Treveria Eight S.à r.l. avait approuvé le Projet Commun de Scission.

7. Conformément à un acte exécuté précédemment ayant le numéro 1535/2013 dans le registre du notaire soussigné l'assemblée générale des associés de Treveria Nine S.à r.l. avait approuvé le Projet Commun de Scission.

8. Conformément à un acte exécuté précédemment ayant le numéro 1536/2013 dans le registre du notaire soussigné l'assemblée générale des associés de Treveria Eleven S.à r.l. avait approuvé le Projet Commun de Scission.

Sur ce, l'actionnaire unique adopte les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique de la Société décide d'approuver le Projet Commun de Scission ainsi que le transfert de tous les actifs et passifs de la Société scindée à la Société, comme alloué et précisé dans le Projet Commun de Scission dans la section 7.1 et l'annexe I du titre I.1.

Deuxième résolution

L'associé unique de la Société prend connaissance du fait que la scission sera (i) légalement effective entre Treveria Ten S.à r.l., en tant que société scindée et les Sociétés Bénéficiaires, en tant que sociétés bénéficiaires, à la date de l'approbation de la scission par les assemblées générales des associés de toutes les Sociétés Bénéficiaires et (ii) prendra effet à l'égard des tiers le jour de la publication de l'acte notarié comprenant le procès-verbal des assemblées générales des associés des sociétés susmentionnées.

Il est prévu que l'associé unique des autres Sociétés Bénéficiaires approuvera le Projet Commun de Scission aujourd'hui.

Troisième résolution

L'associé unique de la Société décide que les opérations concernant les actifs et passifs de Treveria Ten S.à r.l. alloués et transférés à la Société sous le Projet Commun de Scission devraient être considérés comme étant effectuées au nom et pour le compte de la Société à partir du 1^{er} janvier 2013.

Quatrième résolution

L'associé unique de la Société décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt-cinq euros (EUR 25,-), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales entièrement souscrites et libérées, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à un montant de douze mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 12.525,-) par l'émission d'une nouvelle part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

La nouvelle part sociale entièrement libérée est allouée à Treveria G. S.à r.l. en sa capacité d'associé unique de la Société Scindée en contrepartie du transfert de tous les actifs et passifs de la Société Scindée, tel qu'alloué et précisé dans le Projet Commun de Scission dans la section 7.1 et l'annexe I du titre I., à la Société conformément au Projet Commun de Scission.

Cinquième résolution

L'associé unique de la Société décide ensuite de modifier l'article 6 des statuts actuels de la Société afin de refléter l'augmentation de capital comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 12.525,-) divisé en cinq cent et une (501) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.»

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, de quelque nature que ce soit, en raison du présent acte seront supportés par Treveria G S.à r.l., dont le montant est estimé à deux mille six cents euros (EUR 2.600,-).

Déclaration

Conformément à l'article 300 (2) de la Loi, le notaire soussigné certifie avoir vérifié l'existence et la légalité du Projet Commun de Scission ainsi que tous les actes et formalités que la Société devait accomplir en vue de mettre en œuvre la Scission.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande de ladite partie comparante, il est précisé qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au comparant, ès qualité qu'il agit, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et domicile, ledit comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. SCHMIDT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 31 juillet 2013. LAC/2013/35711. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 12 août 2013.

Référence de publication: 2013117661/295.

(130142866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Triton IV No. 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 178.358.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-first day of June.

Before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared the following:

Triton Managers IV Limited, a limited liability company governed by the laws of Jersey, with registered office at Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, and registered with the Companies Registry at Jersey Financial Services Commission under number 108796, acting as general partner of Triton Fund IV General Partner L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, with registered office at Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, and registered with the Companies Registry at Jersey Financial Services Commission under number 1486, itself being the general partner of Triton Fund IV L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, with registered office at Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, and registered with the Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 1487,

represented by Maître Marc Frantz, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal, given on 21 June 2013; such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn-up:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders. The Company will exist under the name of "Triton IV No. 4 S.à r.l.".

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of

communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding (including the administration, management and development) and disposal of securities or interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings in its own name and own account.

The Company may provide financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may borrow in any kind or form without limitation and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its object.

The Company shall not be acting as an alternative investment fund as defined in the directive 2011/61/EU of the European Parliament and of the Council of 8 June 2011 on Alternative Investment Fund Managers and shall not carry out any other activity which would be subject to supervision by the Commission de Surveillance du Secteur Financier. In particular, the Company will not (directly or indirectly) actively market its shares or other securities to investors.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 28 of the Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into:

- one million two hundred forty-one thousand (1,241,000) ordinary shares (the "Ordinary Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- one thousand (1,000) class A shares (the "Class A Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- one thousand (1,000) class B shares (the "Class B Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- one thousand (1,000) class C shares (the "Class C Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- one thousand (1,000) class D shares (the "Class D Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- one thousand (1,000) class E shares (the "Class E Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- one thousand (1,000) class F shares (the "Class F Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- one thousand (1,000) class G shares (the "Class G Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- one thousand (1,000) class H shares (the "Class H Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up; and
- one thousand (1,000) class I shares (the "Class I Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one entire class of shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class. In the case of a repurchase and cancellation of a whole class of shares, such repurchase and cancellation of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting from the Class I Shares until the Class A Shares).

The redemption price shall be set by reference to the higher of (a) the nominal value of each redeemed share and (b) the following formula: dividing (i) the total amount of any distributable sums less the portion of the Profit Entitlement to be allocated to the other classes of shares in accordance with Article 27 by (ii) the number of shares constituting the class to be redeemed. Redemption of shares may only be decided to the extent that sufficient distributable funds are available to settle the redemption price in full.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The death, suspension of civil rights, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other, provided always that such conference call, videoconference or other similar means of communication is initiated from Luxembourg. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Managers' Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any Manager, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by them in connection with any action, suit or proceeding to which they may be made a party by reason of being or having been Manager, officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which they are not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which they shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 17. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé), the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved statutory auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)), if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé) may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

Chapter IV. Shareholders

Art. 18. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 20. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 21. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxyholder.

Art. 22. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 23. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 24. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 25. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 26. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 27. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s).

In respect of each distribution of dividend, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- each Ordinary Share shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point sixty-five per cent (0.65%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class A Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point sixty per cent (0.60%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class B Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point fifty-five per cent (0.55%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class C Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point fifty per cent (0.50%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class D Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point forty-five per cent (0.45%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class E Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point forty per cent (0.40%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class F Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point thirty-five per cent (0.35%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class G Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point thirty per cent (0.30%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class H Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than twenty-five per cent (0.25%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class I Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point twenty per cent (0.20%) per annum of the nominal value of such share, (together the "Profit Entitlement"); and

any remaining dividend amount after allocation of the Profit Entitlement shall be allocated in whole to all the shares forming the then last outstanding class of shares in reverse alphabetical order (starting from the Class I Shares until the Class A Shares).

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 28. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

In case of liquidation, all assets and cash of the Company shall be applied in the following order of priority:

- (i) first, to the creditors (whether by payment or the making of reasonable provision for payment thereof) for all the Company's debts and liabilities;
- (ii) second, to the shareholders for the repayment of the nominal value of their shares in the Company;
- (iii) third, to the holders of all classes of shares in such order of priority and in such amount as is necessary to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable law

Art. 29. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares, as well as a share premium, as the case may be, has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Shareholders	subscribed capital	number of shares	amount paid-in
Triton Fund IV L.P.	EUR 12,500.-	1,241,000 Ordinary Shares 1,000 Class A Shares 1,000 Class B Shares 1,000 Class C Shares 1,000 Class D Shares 1,000 Class E Shares 1,000 Class F Shares 1,000 Class G Shares 1,000 Class H Shares 1,000 Class I Shares	EUR 12,500.-
Total:	EUR 12,500.-	1,241,000 Ordinary Shares 1,000 Class A Shares 1,000 Class B Shares 1,000 Class C Shares 1,000 Class D Shares 1,000 Class E Shares 1,000 Class F Shares 1,000 Class G Shares 1,000 Class H Shares 1,000 Class I Shares	EUR 12,500.-

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Transitory Provision

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2013.

Shareholders resolutions

First Resolution

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second Resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at four (4) the number of Managers and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

- Mr Michiel Kramer, born on 25 January 1961 in Hilversum (the Netherlands), director, with professional address at 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), as Class A Manager;
- Mr Lars Frankfelt, company director, born on 20 July 1956 in Brannkyrka (Sweden), with professional address at Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, as Class A Manager;
- Mr Mats Eklund, company director, with professional address at 3350 9 South Street, 3rd Floor, London W1K 2XA, United Kingdom, as Class B Manager; and
- Mr Antonis Tzanetis, company director, with professional address at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Class B Manager.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-et-un juin.

Pardevant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Triton Managers IV Limited, une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, et immatriculée au Registre des Sociétés de la Commission de Services Financiers de Jersey sous le numéro 108796, agissant en tant que general partner de Triton Fund IV General Partner L.P., une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, et immatriculée au Registre des Sociétés de la Commission de Services Financiers de Jersey sous le numéro 1486, elle-même étant le general partner de Triton Fund IV L.P., une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, et immatriculée auprès du Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1487,

représentée par Maître Marc Frantz, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 21 juin 2013; laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «Triton IV No. 4 S.à r.l.».

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention (y compris l'administration, la gestion et la mise en valeur) et la cession de valeurs mobilières ou de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère en son nom propre et pour son propre compte.

La Société peut fournir des financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés ou d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sans limitation et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société ne peut pas agir comme un fonds d'investissement alternatif tel que défini dans la directive 2011/61/EU du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les Gestionnaires de Fonds d'Investissement Alternatifs et ne peut pas réaliser quelque activité que ce soit qui serait soumise au contrôle de la Commission de Surveillance du Secteur Financier. En particulier, la Société ne commercialisera pas activement (directement ou indirectement) ses parts sociales ou autres valeurs mobilières à des investisseurs.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 28 des Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en:

- un million deux cent quarante-et-un mille (1.241.000) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- mille (1.000) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- mille (1.000) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- mille (1.000) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- mille (1.000) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- mille (1.000) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- mille (1.000) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- mille (1.000) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- mille (1.000) parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées; et
- mille (1.000) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Le capital émis de la Société peut être réduit par l'annulation des parts sociales, y compris par l'annulation d'une catégorie de parts sociales entière suite au rachat et à l'annulation de toutes les parts sociales émises dans cette catégorie. En cas de rachat et annulation d'une catégorie entière de parts sociales, ce rachat et cette annulation doivent être faits dans l'ordre alphabétique inversé (commençant par les Parts Sociales de Catégorie I jusqu'aux Parts Sociales de Catégorie A).

Le prix de rachat doit être fixé par référence au montant le plus élevé entre (a) la valeur nominale de chaque part sociale rachetée, et (b) le montant calculé selon la formule suivante: division (i) du montant total de toutes les sommes distribuables moins la partie du Droit au Bénéfice attribuable aux autres catégories de parts sociales conformément à l'Article 27 par (ii) le nombre de parts sociales constituant la catégorie devant être rachetée. Le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des fonds distribuables suffisants sont disponibles pour permettre le paiement intégral du prix de rachat.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. Le décès, la suspension des droits civils, l'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») ou Gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres, à condition que ces conférence téléphonique, visioconférence ou autre moyen de communication similaire soient toujours initiées de Luxembourg. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signés par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Gérants - Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemnisera tout Gérant, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant, de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Commissaires. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

Chapitre IV. Des associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 20. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 21. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 22. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 23. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 24. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 25. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier jour de janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 26. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 27. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés. Lors de chaque distribution de dividendes, le montant alloué à cet effet sera distribué de la manière suivante:

- chaque Part Sociale Ordinaire aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule soixante-cinq pour cent (0,65%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque Part Sociale de Catégorie A (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule soixante pour cent (0,60%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque Part Sociale de Catégorie B (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0,55%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque Part Sociale de Catégorie C (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque Part Sociale de Catégorie D (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque Part Sociale de Catégorie E (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule quarante pour cent (0,40%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque Part Sociale de Catégorie F (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque Part Sociale de Catégorie G (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule trente pour cent (0,30%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque Part Sociale de Catégorie H (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque Part Sociale de Catégorie I (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule vingt pour cent (0,20%) par an de la valeur nominale de cette part sociale (ensemble le «Droit au Bénéfice»), et

après allocation du Droit au Bénéfice, le solde du montant du dividende sera distribué intégralement à toutes les parts sociales constituant la dernière catégorie de parts sociales alors en circulation dans l'ordre alphabétique inverse (commençant par les Parts Sociales de Catégorie I jusqu'aux Parts Sociales de Catégorie A).

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 28. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

En cas de liquidation, tous les actifs et liquidités de la Société seront versés dans l'ordre de priorité suivant:

(i) en premier lieu, aux créanciers (soit au moyen de paiements soit au moyen de provisions raisonnablement déterminées en vue de tels paiements) pour toutes les dettes et passifs de la Société;

(ii) en deuxième lieu, aux associés pour le remboursement de la valeur nominale de leurs parts sociales dans la Société;

(iii) en troisième lieu, aux détenteurs de toutes les catégories de parts sociales suivant les règles de priorité et les proportions nécessaires afin d'aboutir sur une base globale au même résultat économique que les règles de distribution prévues pour les distributions de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 29. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales, de même que la prime d'émission, le cas échéant a été payée à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

Associés	Capital souscrit	nombre de parts sociales	montant libéré
Triton Fund IV L.P.	EUR 12.500,-	1.241.000 Parts Sociales Ordinaires 1.000 Parts Sociales de Catégorie A 1.000 Parts Sociales de Catégorie B 1.000 Parts Sociales de Catégorie C 1.000 Parts Sociales de Catégorie D 1.000 Parts Sociales de Catégorie E 1.000 Parts Sociales de Catégorie F 1.000 Parts Sociales de Catégorie G 1.000 Parts Sociales de Catégorie H 1.000 Parts Sociales de Catégorie I	EUR 12.500,-
Total:	EUR 12.500,-	1.241.000 Parts Sociales Ordinaires 1.000 Parts Sociales de Catégorie A 1.000 Parts Sociales de Catégorie B 1.000 Parts Sociales de Catégorie C 1.000 Parts Sociales de Catégorie D 1.000 Parts Sociales de Catégorie E 1.000 Parts Sociales de Catégorie F 1.000 Parts Sociales de Catégorie G 1.000 Parts Sociales de Catégorie H 1.000 Parts Sociales de Catégorie I	EUR 12.500,-

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre de 2013.

Assemblée générale extraordinaire Première Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'établir le siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Deuxième Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer à quatre (4) le nombre de Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période indéterminée:

- Monsieur Michiel Kramer, né le 25 janvier 1961 à Hilversum (Pays Bas), administrateur, ayant sa résidence professionnelle au 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en tant que Gérant de Catégorie A;

- Monsieur Lars Frankfelt, dirigeant de société, né le 20 juillet 1956 à Brännkyrka (Suède), ayant son adresse professionnelle au Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Iles Anglo-Normandes, JE2 3QL, en tant que Gérant de Catégorie A;

- Monsieur Mats Eklund, dirigeant de société, ayant sa résidence professionnelle au 9 South Street, 3^{ème} étage, Londres W1K 2XA, Royaume-Uni, en tant que Gérant de Catégorie B; et

- Monsieur Antonis Tzanetis, dirigeant de société, ayant sa résidence professionnelle au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que Gérant de Catégorie B.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. Frantz, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 27 juin 2013. REM/2013/1087. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 3 juillet 2013.

Référence de publication: 2013089047/767.

(130110203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Tamweelview European Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 93.081.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty fifth day of June, before us, Maître Joseph Elvinger, Civil Law Notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, was held an extraordinary general meeting of the shareholders of TAMWEELVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by deed of Maître Alphonse Lentz, then notary residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg, of 17 April 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 525 of 15 May 2003 ("Tamweelview"). The articles of association of Tamweelview were for the last time amended by a deed of Maître Schaeffer, notary residing in Luxembourg, dated 18 January 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 689 of 21 March 2013.

The meeting was declared open with Ms Sara LECOMTE, private employee, with professional address in L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich, in the chair.

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Ms Szilvia SARI, private employee, with professional address at L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1. Increase of the share capital of Tamweelview by an amount of one hundred euros (EUR 100.-) through the issuance of one (1) new share with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) so as to raise the share capital from its current amount of five hundred fifty-five million sixteen thousand four hundred Euros (EUR 555,016,400.-) up to five hundred fifty-five million sixteen thousand five hundred Euros (EUR 555,016,500.-) together with a payment of a share premium for the amount of nineteen million six hundred sixty three thousand seven hundred Euros (EUR 19,663,700.-) pursuant to the exchange rate as at 21st June 2013.

2. To issue one (1) new share with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-), having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of shareholders resolving on the proposed capital increase.

3. To accept subscription for this new share, together with a payment of a share premium for the amount of nineteen million six hundred sixty three thousand seven hundred Euros (EUR 19,663,700.-) pursuant to the exchange rate as at 21st June 2013, and to accept payment in full for such new share by a contribution in cash.

4. To amend article 3.1 paragraph 1 of the articles of incorporation of Tamweelview in order to reflect the above capital increase.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to increase the corporate capital of Tamweelview by an amount of one hundred Euros (EUR 100.-) so as to raise it from its present amount of five hundred fifty-five million sixteen thousand four hundred Euros (EUR 555,016,400.-) to five hundred fifty-five million sixteen thousand five hundred Euros (EUR 555,016,500.-).

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to issue one (1) share, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of this resolution resolving on the proposed capital increase.

Third resolution

The meeting after having stated that the shareholder, IMFRA (immobilière France) S.A.S., waived its preferential subscription right, decides to admit to the subscription of the new shares as follows:

Subscription - Payment

Thereupon appeared Abu Dhabi Investment Authority, a company governed by the laws of United Arab Emirates, having its registered office at 211 Corniche, P.O Box 3600, Abu Dhabi, United Arab Emirates (the "Subscriber"), represented by Ms Szilvia SARI, prenamed, by virtue of a proxy given privately to her, which proxy, signed ne varietur by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The Subscriber, represented as above stated, declared to subscribe for one (1) new share with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) with payment of share premium in a total amount of nineteen million six hundred sixty three thousand seven hundred euros (EUR 19,663,700.-) to fully pay in cash for this share for the amount of one hundred Euros (EUR 100.-).

The amount of nineteen million six hundred sixty three thousand eight hundred euros (EUR 19,663,800.-), equivalent of twenty six million thirty thousand American Dollars (USD 26,030,000.-) pursuant to the exchange rate of the Central European Bank as 21st June 2013, according to which one American Dollar (USD 1.-) corresponds to seventy five cents (EUR 0.75) was thus as from that moment at the disposal of Tamweelview, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

The general meeting of shareholders acknowledged that the other shareholder has waived to use the preferential subscription rights to which it may be entitled on occasion of the present capital increase, and resolved to accept said subscription, payment and allotment of the new shares by the above mentioned Subscriber.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend article 3.1 of the articles of incorporation of Tamweelview in order to reflect the above resolutions. Such article will henceforth read as follows:

" Art. 3.1. Subscribed capital, Authorised capital. Tamweelview's subscribed capital is set at five hundred fifty-five million sixteen thousand five hundred Euros (EUR 555,016,500), divided into five million five hundred fifty thousand one hundred sixty-five (5,550,165) class Z common shares (the "Class Z Common Shares" or, the "Common Shares") with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each, entirely paid in."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by Tamweelview as a result of the present deed are estimated at five thousand five hundred euros (EUR 5,500.-).

There being no other business on the agenda, the meeting was closed

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the undersigned notary by surnames, first names, civil statuses and residences, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-cinquième jour de juin,
par-devant Nous Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de TAMWEELVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Alphonse Lentz, alors notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg, le 17 avril 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 525 du 15 mai 2003 («Tamweelview»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg en date du 18 janvier 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 689 du 21 mars 2003.

L'assemblée a été déclarée ouverte sous la présidence de Madame Sara LECOMTE, employée privée, domiciliée professionnellement à L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

Le président a désigné comme secrétaire et l'assemblée a choisi comme scrutateur Madame Szilvia SARI, employée privée, domiciliée professionnellement à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F.Kennedy, employé privé, domicilié professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de Tamweelview à concurrence de cent euros (EUR 100,-) pour le porter de son montant actuel de cinq cent cinquante-cinq millions seize mille quatre cents euros (EUR 555.016.400,-) à cinq cent cinquante-cinq millions seize mille cinq cents euros (EUR 555.016.500,-).

2 Émission d'une (1) action nouvelle d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et donnant droit à dividendes à compter du jour de la prise de décision des actionnaires de procéder à l'augmentation de capital telle que proposée.

3 Acceptation de la souscription de cette action nouvelle et acceptation de la libération intégrale de cette action nouvelle par un apport en espèces.

4 Modification de l'article 3.1 alinéa 1 des statuts de Tamweelview, afin de refléter l'augmentation de capital.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'augmenter le capital social de Tamweelview à concurrence de cent euros (EUR 100,-) pour le porter de son montant actuel de cinq cent cinquante-cinq millions seize mille quatre cents euros (EUR 555.016.400,-) à cinq cent cinquante-cinq millions seize mille cinq cents euros (EUR 555.016.500,-).

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'émettre une (1) action nouvelle d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et donnant droit à dividendes à compter du jour de ce cette résolution décidant de procéder à l'augmentation de capital.

Troisième résolution

L'assemblée, après avoir constaté que l'actionnaire, IMFRA (immobilière France) S.A.S. a renoncé à son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des actions nouvelles comme suit:

Souscription - Paiement

A comparu Abu Dhabi Investment Authority, une société régie par le droit des Emirats Arabes Unis, ayant son siège social au 211, Corniche, P.O Box 3600, Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis, (le «Souscripteur»), représentée par Madame Szilvia SARI, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui-délivré, qui, après avoir été signée «ne varietur» par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Le Souscripteur a déclaré souscrire une (1) action nouvelle d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de dix-neuf millions six cent soixante-trois mille sept cents euros (EUR 19.663.700,-) et de la libérer intégralement en espèces à concurrence de cent euros (EUR 1,-).

Le montant de dix-neuf millions six cent soixante-trois mille huit cents euros (EUR 19.663.800,-), équivalent de vingt-six millions trente mille Dollars américains (USD 26.030.000,-) conformément au taux de change du 21 juin 2013 selon lequel dollar américain (USD 1,-) correspond à soixante-quinze cents (EUR 0,75), a dès lors été à la disposition de Tamweelview à partir de ce moment; la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

L'assemblée générale des actionnaires prend acte que l'autre actionnaire a renoncé, pour autant que de besoin, au droit de préférence lui revenant éventuellement lors de la souscription des nouvelles actions à émettre lors de la présente augmentation de capital, et a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement par le Souscripteur indiqué ci-dessus.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier l'article 3.1 des statuts de Tamweelview pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit article sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 3.1. Capital souscrit, Capital autorisé.** Le capital souscrit est fixé à cinq cent cinquante-cinq millions seize mille cinq cents euros (EUR 555.016.500,-) représenté par cinq millions cinq cent cinquante mille cent soixante-cinq (5.550.165) actions ordinaires de la classe Z (les «Actions Ordinaires de Classe Z», ou les «Actions Ordinaires») d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par Tamweelview en raison du présent acte sont estimés à cinq mille cinq cents euros (EUR 5.500,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire soussigné par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: S. LECOMTE, S SARI, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg AC, le 26 juin 2013. Relation: LAC/2013/29289. Reçu soixante quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Référence de publication: 2013089051/182.

(130109323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Terrae S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-7243 Bereldange, 5, rue du Dix Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 178.343.

STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-cinq juin.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur François DICKES, indépendant, né le 13 janvier 1968 à Luxembourg, demeurant à L-7243 Bereldange, 5, rue du X Octobre; et

2) Madame Rostislava PETKOVA, sans emploi, née le 18 juin 1982 à Ruse (Bulgarie), demeurant à L-1321 Luxembourg, 121, rue de Cessange.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de document comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente.

Titre I^{er} - Objet - Dénomination Sociale - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les comparants, et tous ceux qui par la suite pourraient devenir propriétaires de parts sociales, une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales y relatives.

Art. 2. La société a pour objet la réalisation de tout type d'opérations commerciales (achat, vente en gros, demi-gros, l'import et l'export) dans le domaine de produits alcoolisés et spiritueux ainsi que tous types d'opérations commerciales sur tous produits (alimentaires et autres), biens, matériels liés à l'exploitation de son commerce; l'exercice d'agent commercial et de conseil en tout genre dans le domaine de ces produits.

Elle pourra de façon générale exercer toute autre activité commerciale à moins que celle-ci ne soit spécialement réglementée.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

La société pourra également effectuer toutes prestations de services en matière de recherches et développement dans le cadre de la réalisation de son objet social, en matière de marketing et de management.

La société pourra acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques, licences et autres droits se rattachant à ses brevets, marques, licences ou pouvant les compléter.

La société a également pour objet l'administration de son patrimoine immobilier, notamment en ce qui concerne l'achat, la vente et la gestion d'immeubles propres.

Elle pourra également participer à la création et/ou au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprises luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Art. 3. La société prend la dénomination de «TERRAE S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

Art. 4. Le siège de la société est établi à la commune de Walferdange, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixée à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune.

Le capital social pourra à tout moment être augmenté ou réduit dans les conduits prévues par l'article 199 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

Art. 7. Les parts sociables sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés. En cas de cession à un non-associé, les associés restant ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans mes trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Titre III. Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs éventuels rémunérations.

La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances soit (i) par la seule signature du gérant technique soit (ii) par la signature conjointe du gérant technique ensemble avec un gérant administratif.

La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet d'une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société, simples mandataire, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le gérant dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la continuation d'un fonds de réserve jusqu'à que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V - Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera au 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les cent (100) parts sociales sont intégralement souscrites et libérées par les associés fondateurs, prénommés, comme suit:

1) Monsieur François DICKES, préqualifié,	90 parts sociales
2) Madame Rostislava PETKOVA, préqualifiée,	<u>10 parts sociales</u>
Total des parts sociales	100 parts sociales

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de sa constitution est évalué à mille deux cents euros (EUR 1,200).

Avertissement

Le notaire instrumentaire a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérant est fixé à deux (2).
2. L'assemblée désigne comme gérant technique pour une durée illimitée:
Monsieur François DICKES, indépendant, né le 13 janvier 1968 à Luxembourg, demeurant à L-7243 Bereldange, 5, rue du X Octobre.
3. L'assemblée désigne comme gérante administrative pour une durée illimitée:

Madame Rostislava PETKOVA, sans emploi, née le 18 juin 1982 à Ruse (Bulgarie), demeurant à L-1321 Luxembourg, 121, rue de Cessange.

4. La société est valablement engagée vis-à-vis des tiers soit (i) par la seule signature du gérant technique soit (ii) par la signature conjointe du gérant technique ensemble avec la gérante administrative.

5. Le siège social est établi à L-7243 Bereldange, 5, rue du X Octobre.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux parties comparantes, celles-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: F. Dickes, R. Petkova et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 juin 2013. LAC/2013/29439. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Référence de publication: 2013089057/133.

(130109782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

D.S.E. Corporate Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 77.406.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision des administrateurs du 31 mai 2013 que:

L'adresse professionnelle de l'administrateur Joao Luis Da Fonseca Ferreira a été changé de 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg à 18 - 20 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duché de Luxembourg.

Fait à Munsbach, le 31 mai 2013.

Joao Luis Da Fonseca Ferreira

Administrateur

Référence de publication: 2013088469/14.

(130109954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Venus JV S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 104.648.

—
EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale en date du 20 juin 2013, les associés de la Société ont décidé:

- de révoquer, avec effet immédiat, CEREP II S.à r.l. de sa fonction de gérant unique de la Société;
- de nommer M. Guy Harles, avocat, né le 04 mai 1955 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 14, rue de Luxembourg, 8077 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée;
- de nommer M. Damien Renzonnet, directeur associé, né le 07 mai 1977 à Verviers, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, 1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée;
- de nommer M. David Pearson, directeur général, né le 13 décembre 1968 à Washington D.C., Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington DC 20004-2505, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée;
- de nommer M. Robert Konigsberg, directeur général, né le 25 mars 1969 à New Mexico, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington DC 20004-2505, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée; et
- de nommer CEREP Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 2, avenue Charles de Gaulle, 1653 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 83246, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est, au 20 juin 2013, constitué des personnes suivantes:

- CEREP Management S.à r.l.;
- M. Guy Harles;
- M. Damien Renzonnet;
- M. David Pearson; et
- M. Robert Konigsberg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 03 juillet 2013.

Référence de publication: 2013089090/35.

(130109984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Zilat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 167.779.

L'AN DEUX MILLE TREIZE, VINGT-CINQ JUIN.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

A comparu

SALBECK HOLDING S.A., ayant son siège social à East 53rd Street, Swiss Bank Building, 2nd Floor, Panama,

ici représentée par Monsieur Marco PATERNO CASTELLO, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, spécialement mandatée à cet effet par procuration en date du 20 juin 2013, laquelle procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement,

en sa qualité d'actionnaire unique de la société anonyme dénommée ZILAT S.A., ayant son siège social à L-1946 Luxembourg, 9-11 rue de Louvigny, R.C.S. Luxembourg B 167779, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 02 mars 2012, publié au Mémorial C du 08 mai 2012 sous le numéro 1160.

L'actionnaire unique déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I.- Que l'actionnaire unique, détenant l'intégralité du capital social de EUR 350.000.- (trois cent cinquante mille euros), est dûment représenté à la présente assemblée qui en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation de capital à concurrence de EUR 150.000.- (cent cinquante mille euros), en vue de porter le capital social de son montant actuel de EUR 350.000.- (trois cent cinquante mille euros) à EUR 500.000.- (cinq cent mille euros), par la création et l'émission de 15.000 (quinze mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de 10.- EUR (dix euros) par action, donnant les mêmes droits que les actions anciennes.

2. Souscription et libération des actions nouvelles par l'actionnaire unique.

3. Modification subséquente de l'article 5., premier alinéa de statuts.

4. Divers.

L'actionnaire unique, siégeant en assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide d'augmenter le capital d'un montant de EUR 150.000.- (cent cinquante mille euros), en vue de porter le capital social de son montant actuel de EUR 350.000.- (trois cent cinquante mille euros) à EUR 500.000.- (cinq cent mille euros), par la création et l'émission de 15.000 (quinze mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de 10.- EUR (dix euros) par action, donnant les mêmes droits que les actions anciennes.

Deuxième résolution

Alors est intervenu aux présentes, l'actionnaire unique SALBECK HOLDING S.A., prénommé, représenté par Monsieur Marco PATERNO CASTELLO, en vertu de la procuration donnée le 20 juin 2013, jointe en annexe au présent acte.

Lequel actionnaire, représenté comme il est dit ci-avant, déclare souscrire à la totalité des 15.000 (quinze mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de 10.- EUR (dix euros) par action.

Toutes ces actions ont été libérées à concurrence du 100% par un versement en numéraire, de sorte que la somme de EUR 150.000.- (cent cinquante mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire, qui le constate expressément.

Troisième résolution

L'actionnaire unique décide, suite à la résolution qui précède, de modifier le premier paragraphe de l'article 5. des statuts de la société afin que celui-ci ait la nouvelle teneur suivante:

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 500.000.- (cinq cent mille euros) représenté par 50.000 (cinquante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10.- (dix euros) chacune.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, suite à la présente augmentation de capital, est estimé à EUR 1.500.-.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, es-qualité qu'elle agit, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: M. PATERNO CASTELLO, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 26 juin 2013. Relation: RED/2013/1048. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 02 juillet 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013089157/64.

(130109573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

"Belair Immo Concept S.A.", Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 128, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 95.007.

L'an deux mil treize, le vingt-cinquième jour de juin.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «BELAIR IMMO CONCEPT S.A.», ayant son siège social à L-2550 Luxembourg, 128, Avenue du X Septembre, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 95.007, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler, de résidence à Junglinster, en date du 1^{er} août 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 9 septembre 2003, numéro 922.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Gilles Apel, indépendant, demeurant professionnellement à L-1853 Luxembourg, 24, Rue Léon Kauffmann.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Pierre Dias, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Gilles Apel, précité.

Le président expose et l'assemblée constate:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront, le cas échéant, annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

II. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Constatation que l'intégralité des actions de la Société sont détenues par un seul actionnaire; adaptation des statuts de la Société à ceux d'une société anonyme unipersonnelle; et modification en conséquence les articles 1, 2, 7, 8, 12 et 14 des statuts;

2. Acceptation de la démission de du conseil d'administration et décharge à lui accorder.

3. Nomination de Madame Belkys ELMOC, née le 20 février 1968 à Barahona (République Dominicaine), matricule 1968 0220 789, demeurant à L-1730 Luxembourg, 46 rue de l'Hippodrome à la fonction d'administrateur unique de la Société pour une période de 6 ans;;

4. Divers

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent (100%) du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide d'adapter les statuts de la société à ceux d'une société anonyme unipersonnelle et de modifier en conséquence les articles 1, 2, 7, 8, 12 et 14 qui auront la teneur suivante:

ajout d'un deuxième paragraphe «Art. 1. §2 La société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société».

modification du troisième paragraphe «Art 2.§3 Par simple décision du conseil d'administration ou l'administrateur unique, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

« **Art. 7.** Si la société est constituée par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est établi que la société a un actionnaire unique, la société peut être administrée par un administrateur, appelé «administrateur unique», jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Si la société a plus d'un actionnaire, la société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place. L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Toute référence dans les statuts au conseil d'administration sera une référence à l'administrateur unique (lorsque la société a un associé unique) tant que la société a un associé unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'assemblée générale. Les actionnaires de la société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Ils sont toujours révocables par elle.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive."

« **Art. 8.** Le conseil d'administration peut déléguer, avec l'accord préalable de l'assemblée des actionnaires, ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que la représentation de la Société dans cette gestion et ces affaires, à un des membres du conseil d'administration.

Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique peut en outre conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

La Société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière, ou, le cas échéant par la signature de l'administrateur unique, ou par la signature conjointe ou unique de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon le cas.

« **Art. 12.** Pour le cas où il n'y aurait qu'un seul actionnaire (l'associé unique), celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.»

« **Art. 14.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration ou le l'administrateur unique est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.»

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide d'accepter la démission du conseil d'administration et lui accorde décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution:

Constatant que l'intégralité des actions de la société est détenue par un associé unique, l'assemblée générale désigne en qualité d'administrateur unique pour une période de 6 ans Madame Belkys ELMOC, née le 20 février 1968 à Barahona (République Dominicaine), matricule 1968 0220 789, demeurant à L-1730 Luxembourg, 46 rue de l'Hippodrome.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Jean-Pierre Dias, Gilles Apel, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 26 juin 2013. LAC/2013/29373. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 1^{er} juillet 2013.

Référence de publication: 2013090354/110.

(130110438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

DSV HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 93.010.

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth day of the month of June, before us, Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of DSV Holdco S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), having a share capital of thirty-six million nine hundred forty-three thousand sixty Danish Krona (DKK 36,943,060.-), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 93.010, and incorporated by a notarial deed of 6 March 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 14 May 2003 number 521 (the "Company"). The articles of incorporation have for the last time been amended following a notarial deed of 8 November 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 20 December 2011 number 3126.

The meeting was declared open at 7.32 p.m. by Me Marc Frantz, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Me Alessandro Sorcinelli, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Me Maxime Bertomeu-Savalle, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda:

1 To decrease the share capital of the Company by an amount of four million sixty thousand two hundred eighty-four Danish Krona (DKK 4,060,284.-) so as to reduce it from its current amount of thirty-six million nine hundred forty-three thousand sixty Danish Krona (DKK 36,943,060.-) to thirty-two million eight hundred eighty-two thousand seven hundred seventy-six Danish Krona (DKK 32,882,776.-), by reduction of the nominal value of each share, without cancellation of shares and to allocate the proceeds of the share capital decrease to a reserve.

2 To remove the nominal value of the shares issued by the Company.

3 To amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the above resolutions.

4 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the entire corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to decrease the share capital of the Company by an amount of four million sixty thousand two hundred eighty-four Danish Krona (DKK 4,060,284.-) so as to reduce it from its current amount of thirty-six million nine hundred forty-three thousand sixty Danish Krona (DKK 36,943,060.-) to thirty-two million eight hundred eighty-two thousand seven hundred seventy-six Danish Krona (DKK 32,882,776.-), by reduction of the nominal value of each share, without cancellation of shares and to allocate the proceeds of the share capital decrease to a reserve.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to remove the nominal value of the shares issued by the Company.

Third resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend the 1st paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Aforementioned paragraph will forthwith read as follows:

« **Art. 6.** The share capital is fixed at thirty-two million eight hundred eighty-two thousand seven hundred seventy-six Danish Krona (DKK 32,882,776.-), represented by one hundred ninety-eight thousand three hundred fifty-two (198,352) shares, each without nominal value, and fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be payable by the Company by reason of this deed are estimated at one thousand six hundred euro (EUR 1,600.-).

There being no other business, the extraordinary general meeting was adjourned at 7.52 p.m..

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of inconsistencies between the English and the French texts, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-neuf juin,

par-devant Nous, Maître Marc Loesch, notaire, de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés de DSV HoldCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), ayant un capital social de trente-six millions neuf cent quarante-trois mille soixante Couronnes Danoises (DKK 36.943.060.-), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93.010, et constituée par acte notarié du 6 mars 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 14 mai 2003, numéro 521 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié du 8 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 20 décembre 2011, numéro 3126.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 19.32 heures sous la présidence de Maître Marc Frantz, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg,

qui a désigné comme secrétaire Maître Alessandro Sorcinelli, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Maître Maxime Bertomeu-Savalle, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour:

1 Réduction du capital social de la Société d'un montant de quatre millions soixante mille deux cent quatre-vingt-quatre Couronnes Danoises (DKK 4.060.284,-) afin de le porter de son montant actuel de trente-six millions neuf cent quarante-trois mille soixante Couronnes Danoises (DKK 36.943.060,-) à trente-deux millions huit cent quatre-vingt-deux mille sept cent soixante-seize Couronnes Danoises (DKK 32.882.776,-), sans annulation de parts sociales et allocation du montant de la réduction de capital à une réserve.

2 Abolition de la valeur nominale des parts sociales de la Société.

3 Modification du premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions ci-avant.

4 Divers.

(ii) Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les associés, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des associés représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les associés présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de quatre millions soixante mille deux cent quatre-vingt-quatre Couronnes Danoises (DKK 4.060.284,-) afin de le porter de son montant actuel de trente-six millions neuf cent quarante-trois mille soixante Couronnes Danoises (DKK 36.943.060,-) à trente-deux millions huit cent quatre-vingt-deux mille sept cent soixante-seize Couronnes Danoises (DKK 32.882.776,-), par réduction de la valeur nominale de chaque part sociale, sans annulation de parts sociales et allocation du montant de la réduction de capital à une réserve.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'abolir la valeur nominale des parts sociales de la Société.

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 6 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à trente-deux millions huit cent quatre-vingt-deux mille sept cent soixante-seize Couronnes Danoises (DKK 32.882.776,-), représenté par cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent cinquante-deux (198.352) parts sociales, chacune sans valeur nominale, et entièrement libéré.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille six cents euros (EUR 1.600,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19.52 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé, avec le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: M. Frantz, A. Sorcinelli, M. Bertomeu-Savalle, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 27 juin 2013. REM/2013/1078. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 3 juillet 2013.

Référence de publication: 2013090519/139.

(130110507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Cerep Ares GP S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 113.154.

—
EXTRAIT

Par résolutions prises en date du 18 juin 2013, l'associé unique de la Société a décidé:

- de nommer M. Guy Harles, avocat, né le 04 mai 1955 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 14, rue de Luxembourg, 8077 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée;

- de nommer M. Damien Renzonnet, directeur associé, né le 07 mai 1977 à Verviers, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, 1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée;

- de nommer M. David Pearson, directeur général, né le 13 décembre 1968 à Washington D.C., Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington DC 20004-2505, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée; et

- de nommer M. Robert Konigsberg, directeur général, né le 25 mars 1969 à New Mexico, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington DC 20004-2505, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est, au 18 juin 2013, constitué des personnes suivantes:

- CEREP Management S.à r.l.;
- M. Guy Harles;
- M. Damien Renzonnet;
- M. David Pearson; et
- M. Robert Konigsberg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 juillet 2013.

Référence de publication: 2013088426/30.

(130109819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Den Pneuenhändler-Lux-Pneus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9190 Vichten, 13A, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 111.007.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 3 juillet 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013088494/10.

(130110070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Fisher Luxembourg Danish Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 104.341.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013088583/9.

(130109688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.
